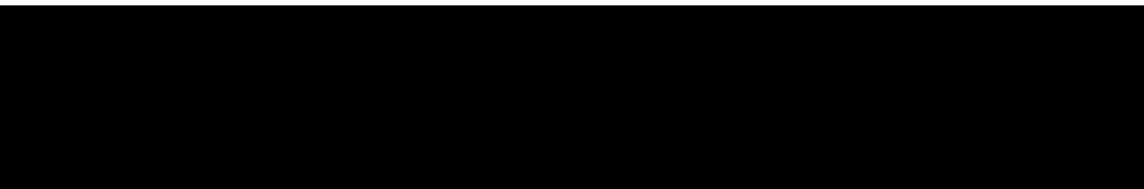


PAR COURRIEL

Québec, le 3 mars 2025



Numéro de dossier : 2502053-452

Madame,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue en date du 27 février 2025 visant à obtenir copie des documents permettant de connaître l'aide financière accordée par le ministère de la Culture et des Communications au Centre de céramique Bonsecours (utilisant également l'abréviation CCB), pour les années 2019 à 2025 inclusivement, notamment dans le cadre des programmes « Aide au fonctionnement pour les organismes de formation en art », « Aide aux projets », « Aide au développement des infrastructures culturelles » et tout autre programme ou mesure de soutien applicables en lien avec le Ministère. De plus, vous désirez également obtenir des documents faisant état des critères d'octroi de cette aide financière au CCB, notamment, mais non limitativement par rapport à l'obligation pour cet organisme de démontrer que ses employé.es maintiennent une « pratique active » dans le domaine des métiers d'art (céramique).

Nous avons procédé à l'examen de votre demande. Vous trouverez jointes à la présente lettre des copies des documents visés que nous détenons et qui peuvent vous être communiqués.

De plus, pour le Programme Aide au fonctionnement pour les organismes de formation en art (PAFOFA), les critères d'octroi sont détaillés dans la norme, que vous pouvez consulter sur notre site Web à l'adresse suivante : [Programme Aide au fonctionnement pour les organismes de formation en art | Gouvernement du Québec](#), et ce, notamment dans les sections « Critères de sélection des demandes » et « Calcul de l'aide financière ». Il est à noter que PAFOFA ne prend pas en compte les informations relatives à la pratique active dans le domaine des métiers d'art.

...2

Conformément aux articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos meilleures salutations.

L'équipe de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

p. j.